



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du vendredi 15 mars 2013

Ordre du jour

- I - Informations**
- II - Réforme des rythmes scolaires**
- III - Compte Administratif 2012 et budget primitif 2013**
- IV - Subventions aux associations**
- V - Questions diverses**

Ouverture de séance à 20h00

Le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement à la Médiathèque, la salle du Conseil étant inutilisable en raison de travaux d'entretien du plancher.

I - Informations

En guise d'introduction, Mr le Maire tient à remercier particulièrement deux conseillers municipaux, Daniel Decroix, qui s'est chargé de travaux de consolidation du porche de l'ancien presbytère, et Didier Depraetere, qui a travaillé au déneigement de la Commune, pour leurs interventions, et à féliciter le personnel communal pour son implication à l'occasion des intempéries de la semaine écoulée.

Pour ce qui concerne l'actualité, la refonte de la carte intercommunale fait l'objet d'une demande de report au 01/01/2015 ; par ailleurs, le versement par le CCPP de la participation au portage des repas à domicile des personnes âgées n'est toujours pas acquitté. Il est vraisemblable qu'en contrepartie des sommes dues, la commune pourrait bénéficier d'un fonds de concours qui serait alors affecté à la rénovation de la façade de l'ancien presbytère.

II - Réforme des rythmes scolaires

Après avoir rappelé les principes de la réforme, soit le rétablissement des 9 demi-journées par semaine, Mr le Maire indique que la décision à prendre immédiatement concerne la date de sa mise en œuvre, soit rentrée 2013 ou 2014. Il précise que la commission communale chargée des affaires scolaires et le conseil d'école, qui se sont réunis la semaine précédente, ont unanimement considéré qu'il sera difficile pour la municipalité de trouver une solution pour la rentrée de septembre 2013. En effet, il est nécessaire de préparer sereinement la concertation avec les partenaires impliqués (enseignants, parents d'élèves, associations locales ...) avant de proposer un programme éducatif territorial cohérent qui devra en priorité être conçu dans le respect des rythmes d'apprentissage et de repos des enfants et favoriser la pratique d'activités sportives, culturelles et artistiques.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil décide de se ranger à l'avis de la commission communale chargée des affaires scolaires et le conseil d'école et missionne donc Mr le Maire pour solliciter le report de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Il est précisé pour terminer que la réforme des rythmes scolaires n'est pas obligatoire pour les écoles privées.

III - Compte Administratif 2012 et budget primitif 2013

Le compte administratif de l'année écoulée fait apparaître en fonctionnement un montant de dépenses de 1 065 226,34 euros et un montant de recettes de 1 348 060,95 euros, soit un excédent de 282 834, 61 euros, supérieur aux prévisions.

Les dépenses sont conformes au vote du budget primitif 2012 ; on constate toutefois quelques dépassements, notamment du côté de l'énergie, où il a fallu régulariser la situation des factures de gaz au restaurant scolaire, et de l'alimentation, en raison de l'augmentation du nombre des rationnaires au restaurant scolaire, qui génère par ailleurs des dépenses complémentaires pour la surveillance, mais rapporte davantage au chapitre « produits des services ».

En investissement, les dépenses se montent à 513 311,26 euros et les recettes à 767 105,90 euros, soit un excédent de 253 794,64 euros ramené à 32 357,88 euros en raison du déficit de l'année 2011.

Si le « gros morceau » des dépenses de 2012 concerne la restauration de l'église, près de 50 000 euros ont été consacrés à de gros travaux dans les bâtiments communaux (école, ancien presbytère, maison des associations) et 200 000 euros environ ont servi au financement de la voirie, notamment pour la Grand Rue, les abords du lotissement communal et diverses petites opérations d'aménagement pour les constructions nouvelles.

Pour ce qui concerne **le budget 2013**, il s'équilibre à 1 350 838 euros en fonctionnement et 9820 302 euros en investissement.

Au niveau du fonctionnement, l'équilibre est atteint sans augmentation des taux des impôts locaux. En effet, la majoration des bases, due au relèvement systématique annuel d'une part et à l'apport de taxes nouvelles par les nouvelles habitations d'autre part, assure une recette complémentaire de l'ordre de 12 500 euros suffisante pour l'équilibre du budget.

Il n'y a pas d'évolution notable des dépenses et des recettes par rapport au budget 2012. Quelques évolutions sont cependant constatées au niveau des charges, en raison de reports de facturation dus en grande partie à des retards administratifs, comme par exemple la signature de la convention avec le CMCAS pour l'utilisation de la piscine de Cappelle, de la majoration continue de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours et de la prise en charge par la Commune d'indemnités de chômage d'un agent.

Au niveau de l'investissement, le seul programme dont la réalisation est assurée concerne les voiries communales, notamment de la Motte et de la Maladrerie, pour lesquelles une mise en concurrence est en cours. Pour le reste, la troisième tranche de l'église et la rénovation de la façade du Presbytère sont envisagées ; mais, si le financement de la part communale de ces travaux est inscrit au budget, ceux-ci ne seront réalisés que si les subventions et participations attendues sont attribuées.

Deux provisions de l'ordre de 100 000 euros chacune sont inscrites pour assurer des travaux complémentaires de voirie et de bâtiments.

Le compte administratif et le budget primitif sont votés à l'unanimité.

IV - Subventions aux associations

Une majoration de l'ordre de 2% est votée par le Conseil Municipal aux associations ayant déposé une demande complète, selon les justificatifs fournis ; un « coup de pouce » supplémentaire est attribué à quelques associations pour des projets particuliers d'équipement ou de déplacements.

V - Questions diverses

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 1600 euros à l'école publique pour le financement d'un voyage des classes de CM1 et CM2 au Val de Loire.

La séance est levée à 22h20